**SEANCE DU 11 MARS 2021**

L’an deux mil vingt et un, le 11 mars, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Philippe RAIGNÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 13

Votants .......................................... 13

Présents : Mrs et Mmes. HEUZARD, VENTENAT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, TAURON, SAUTOUR, FAUCHER P., JEANDILLOU, DEBORD, PACREAU, FAUCHER D., TERRIOUX, BROUSSE, VOISIN.

Secrétaire de séance : Mme VILLENEUVE

**APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 FEVRIER 2021**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des réunions du 25 février 2021.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, ledit compte rendu.

**COMPTES DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion 2020 (budget principal) établis par monsieur le trésorier municipal.

Le conseil municipal, à l’unanimité, adopte les comptes de gestion présentés.

***Monsieur le Maire sort, madame Marie-Noëlle HEUZARD, 1er adjoint, prend la présidence de la séance.***

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Madame Marie-Noëlle HEUZARD donne lecture des comptes administratifs 2020 (budget principal,) qui est conforme au compte de gestion du trésorier municipal.

Le conseil municipal, à l’unanimité, adopte le compte administratif 2020.

***Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.***

**LOCATION LICENCE IV**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a acquis en 2019 la Licence IV exploitée par le Bar des Sports.

La commune a été contactée par Monts et Barrages pour louer ladite Licence IV à Mr GASCHET, 4ème adjoint au maire de Peyrat-le-Château, producteur de bière qu’il a décidé de commercialiser en direct.

Monsieur la Maire propose de la louer pour 3 ans, de juin 2021 à juin 2024 avec une location annuelle progressive, soit de juin à décembre 2021 : 700.00€ (100.00€ par mois), en 2022 : 1540.00€ (130.00€ par mois), en 2023 : 1920.00€ (160.00€ par mois) et de janvier à mai 2024 :800.00€ (160.00€ par mois). Le gain pour cette période serait de 4 960.00€.

Le contrat comportera une clause de résiliation sous 3 mois au cas où quelqu’un souhaiterait s’installer à Linards.

Marie-Laure PACREAU demande si la commune paie des droits sur la Licence.

Monsieur le Maire l’informe que non mais que la commune doit l’utiliser une fois tous les 5 ans pour la conserver.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide de louer la Licence IV à Mr GASCHET selon les termes définis ci-dessus et autorise monsieur la Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Elle a pour but la mise en valeur du patrimoine privé habité ou non.

L’adhésion annuelle pour la commune s’élève à 120.00€ plus le financement des actions réalisées sous forme d’une subvention au propriétaire à hauteur de 2% du montant des travaux TTC. Elle engendre une déduction fiscale de 50% pour le maitre d’ouvrage.

Le bien doit être visible tout ou partie de la voie publique et le projet doit être validé par l’Architecte des Bâtiments de France. C’est la Fondation du Patrimoine qui gère les dossiers

Monsieur RAIGNÉ sera référent de ce projet. Il propose de fixer une enveloppe annuelle maximum de 5 000.00€, modifiable en fonction du succès de l’opération.

Denis TAURON demande si l’on peut limiter la subvention par dossier.

Monsieur le Maire propose de plafonner l’aide à 2 000.00€ par dossier correspondant à un montant de 100 000.00€ TTC par dossier.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise monsieur la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

**AFFAIRES DIVERSES**

* Vaccination : elle a débuté jeudi dernier avec 18 doses Pfeizer-BIOENTECH par semaine pour les plus de 75 ans. La commune voit pour monter en puissance avec la mobilisation du DOJO pour des séances de vaccination en partenariat avec l’hôpital de Saint-Léonard-de Noblat et les communes de Saint-Méard et Roziers-Saint-Georges. Véronique VOISIN demande comment les gens ont eu l’information. Monsieur le Maire précise que ce sont les médecins qui ont contacté les patients. Par contre les personnes de + de 75 ans peuvent s’inscrire à la mairie.
* Le prochain Conseil municipal aura lieu le 8 ou 15 avril 2021 pour le vote du budget 2021.